



MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

Le Ministre

Paris, le 19 JUIL. 2016

Le ministre de l'intérieur

à

Mesdames et Messieurs les préfets de département
Copie à Mesdames et Messieurs les préfets de région

Objet : mise en œuvre de la réforme de l'échelon infra-départemental de l'Etat.

Par instruction du 16 février 2016, je vous ai demandé de me présenter vos projets de réforme de l'échelon infra-départemental de l'Etat pour le 31 mai dernier.

Dans 69 départements, vous avez proposé d'adapter les limites territoriales d'arrondissements afin de les harmoniser avec la carte des intercommunalités. Je valide l'ensemble de ces propositions.

Je vous remercie de votre investissement dans cet exercice dont j'ai examiné les résultats avec attention, et qui témoigne de la qualité de la concertation menée au niveau local.

Cette adaptation des limites de vos arrondissements relevant, selon l'article L. 3113-1 du code général des collectivités territoriales, d'un arrêté du préfet de région, pris après avis du conseil départemental intéressé, je vous invite à transmettre, conformément aux dispositions de la circulaire du 25 novembre 2004, vos propositions de modifications de limites d'arrondissements au préfet de région concerné.

Je vous invite à prévoir une entrée en vigueur de ces modifications au 1^{er} janvier 2017, c'est-à-dire simultanément à la mise en œuvre de votre schéma départemental de coopération intercommunale (SDCI).

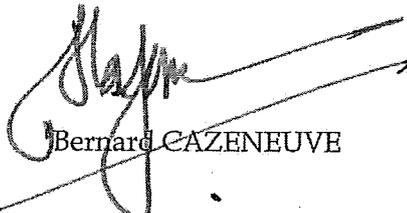
Ceux d'entre vous m'ayant fait connaître des projets de fusions d'arrondissements et de jumelages recevront, pour leur part, un courrier spécifique leur signifiant mon accord et les modalités de mise en œuvre de ces décisions.

Par ailleurs, 45 projets de maisons de l'Etat et 247 projets de maisons de services au public ont été identifiés par vos soins. Je vous invite à concrétiser ces projets, dans le cadre de l'instruction du Premier Ministre du 15 octobre 2014.

Je souhaite que vous poursuiviez votre travail d'identification des espaces mutualisés de services, afin d'atteindre l'objectif gouvernemental de 1 000 MSAP sur le territoire au 1^{er} janvier prochain et que vous continuiez à accompagner l'élaboration des projets de maisons de l'Etat, pour valoriser l'accessibilité et le fonctionnement de services infra-départementaux regroupés sur un même site.

Enfin, il vous appartiendra d'assurer l'information des agents, usagers et des élus sur le contenu de ces évolutions, au plan local et selon les modalités que vous jugerez pertinentes, en veillant à valoriser la présence de l'Etat au plan infra-départemental.

Mes services (dmat-sous-prefectures@interieur.gouv.fr) se tiennent à votre disposition et à celle de vos collaborateurs pour vous accompagner dans la mise en œuvre de cette réforme.



Bernard CAZENEUVE